



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 122865

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la profonde déception des infirmières et infirmiers, dont la formation n'est toujours pas reconnue à son juste niveau. En effet, bien que le diplôme infirmier ne soit délivré qu'à l'issue de trois ans et demi d'études, leur formation est encore assimilée à un simple bac + 2. Les négociations entre les syndicats représentatifs de la profession et les ministères de la santé et des solidarités et de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche visant à intégrer cette formation dans le cursus LMD n'auront donc pas permis d'aboutir à une réelle requalification du diplôme d'État infirmier. Aussi les infirmières et infirmiers se sentent-ils méprisés. Il lui demande donc de lui indiquer les dispositions qu'il entend mettre en oeuvre dans les meilleurs délais afin que le diplôme des infirmières et infirmiers soit qualifié en licence universitaire, honorant ainsi les engagements de ses prédécesseurs.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122865

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2007, page 4238